

*Interpellation présentée par le député:*

*M. Alain Charbonnier*

*Date de dépôt: 1<sup>er</sup> décembre 2005*

*Messagerie*

## **Interpellation urgente écrite**

### **Réduction de 40% des subventions cantonales aux Etablissements Médico-Sociaux (EMS)**

Le projet de budget 2006 de l'Etat de Genève prévoit une diminution de la subvention aux EMS de 6,4 millions ! 13,2 postes devront être supprimés dans les EMS selon une directive du DASS, ce département demande également la suppression de la participation des employeurs à la prime d'assurance maladie alors que les EMS fonctionnent avec une convention collective de travail privé qu'ils doivent dénoncer pour toute modification !

Cerise sur le gâteau, le Département de M. Unger vient de demander aux EMS de présenter leur budget 2006 avec une diminution de **40%** de la subvention cantonale. Sur les 84 millions de la subvention prévue, 50 mio. seront distribués et le reste, mois par mois, à chaque EMS en fonction de sa situation !

Le problème est que tout cela c'est décidé:

- sans aucune concertation avec le secteur,
- les intentions ne sont pas affichées,
- les règles de répartition de la subvention non plus.

On doit constater que les déclarations de M. le Conseiller d'Etat sur sa politique en faveur des personnes âgées et les décisions prises dans l'optique du budget 2006 sont totalement contradictoires.

Ma question est la suivante: Quelles sont les intentions du Département derrière cette manœuvre et qu'elles seront les règles de répartition du reste de la subvention (34 millions)?